

POURQUOI EDF SA ABANDONNE SES CADRES ?



Une série de faits nous laissent à penser qu'EDF SA délaisse volontairement ses cadres. Discrimination à l'embauche, non-respect de textes, déformation de la grille des salaires, attribution de primes au détriment de NR, la liste non exhaustive ci-dessous, démontre la discordance catégorielle des décisions prises par l'employeur.



1. Embauche au rabais des salariés cadres.

FO a été la première organisation syndicale à dénoncer de longue date la discrimination faite à l'embauche par EDF-SA pour les nouveaux salariés cadres. L'entreprise met tout en œuvre pour embaucher systématiquement au NR 160 (NR plancher cadre). Il existe pourtant une note (N96-5 : Embauche des jeunes cadres – Classement des formations) qui fixe le niveau d'embauche des cadres (allant du NR160 au NR200). Volontairement la Direction ne respecte pas ce texte sur deux points :

- A diplôme égal, les embauches des alternants sont systématiquement au NR160.
- Pour toute école ne figurant pas sur cette note, l'embauche est aussi ramenée au NR160.

Cerise sur le gâteau, la direction vient d'annoncer une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) sur le niveau de NR d'embauche des salariés titulaires d'un BAC+5 (ou plus). Cette DUE vient confirmer la discrimination de la direction d'EDF SA auprès des salariés qui obtiennent ce type de diplôme via l'alternance par exemple. Alors qu'une organisation syndicale se félicite de ce contournement du statut des IEG, FO le dénonce, et continuera de défendre tous les cadres victimes de ce préjudice.

2. Accord de Branche IEG.

Lors des dernières négociations de branche (SNB), l'UFE (syndicat du patronat des IEG) a proposé une déformation de la grille des salaires des IEG pour s'affranchir d'une augmentation générale du SNB pour tous les salariés de la branche, et en particulier pour les cadres. Ainsi pour le NR50 l'augmentation du SNB sera de l'ordre de 5,5%, alors qu'à partir du NR200 cette augmentation sera de 2,3%. Pour rappel, ces chiffres sont à corréliser avec les projections d'inflation 2023 affichées par la Banque de France allant de 4,2% à 6,9%.

3. Négociations salariales d'entreprise EDF.

Un NR pour tous et un second NR jusqu'au NR200. Puis, une prime de 2600€ pour compenser cette « non-attribution » du second NR. Les négociateurs FO n'ont cessé de refuser et de refouler les propositions de primes de la direction d'EDF SA lors de ces négociations. FO a continuellement réclamé des mesures de compensations pérennes pour tous les salariés : des NR !!! Comment ces primes ont-elles finalement réussi à arriver sur la table ? Pour contenter qui ?

Pour finir sur une note positive, même notre PDG vient de se rebeller contre son actionnaire majoritaire et fossoyeur : l'Etat. JBL a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat réclamant une indemnisation de 8,34 milliards d'euros en réparation des pertes causées par le « bouclier tarifaire » imposé par : l'Etat... Et vous ???

Les positions de FO sont simples et claires :

- Nous sommes le syndicat de la feuille de paye et nous combattons la notion de primes au profit des augmentations de salaire pérennes.
- Nous ne sommes pas un syndicat catégoriel, nous défendons les intérêts de TOUS les salariés. FO est la seule OS qui va porter en justice le « non-respect » statutaire du niveau de NR d'embauche des cadres.
- Nous sommes à vos côtés, si, comme JBL, vous souhaitez vous rebeller contre ces attaques.